

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2021

| | |
|----------|----|
| Membres | 73 |
| Présents | 54 |
| Pouvoirs | 12 |
| Votants | 66 |
| Exprimés | 61 |
| Pour | 61 |
| Contre | - |

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 28 juin 2021

Secrétaire de séance : M. Jérémy NOVAIS

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Emilie BOUCHETTEL, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, Irène SERVIERES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME
Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Marc. GERAUDIE, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jérémy NOVAIS, Alain PENOT, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX
Mme Coralie STOPYRA suppléante de Mme Valérie DUMAS
M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT
M. Yves FLEURY suppléant de M. Bruno FLEURY

Avait donné pouvoir :

Mme Joëlle BLOYER à M. Patrick BORDAS
Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PENOT
Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN
Mme Christiane MAGRY-JOSPIN à Mme Sylvie CHRISTOPHE
Mme Stéphanie PERRIER à M. Michel BREUILH
M. Michel BOUYOU à M. Pascal CAVITTE
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. Christian DUMOND à M. Roger CHASSAGNARD
M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT
M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR
M. Jean MOUZAT à M. Michel BREUILH
M. Jean-Pierre PEUCH à M. Gérard TOURNEIX

Étaient absents :

Mmes Anne BOUYER, Annie CUEILLE, Béatrice GORON, MM. Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION.

**Objet : 1.1 Approbation du projet de territoire,
feuille de route de Tulle agglo 2021-2026**

Le conseil communautaire,

Vu la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire dite « Voynet » portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dite « Pasqua », introduisant dans son article 26 la notion de « projet d'agglomération »,

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210705-DCC210705_1_1-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-1 faisant référence au « projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire »,

Considérant que le projet de territoire constitue un guide d'action publique locale fixant les grandes orientations puis les actions concrètes à mettre en œuvre,

Vu les pistes de réflexion pour l'élaboration du projet de territoire présentées lors de la Conférence des maires le 12 octobre 2020,

Vu le débat relatif à la méthode d'élaboration et de concertation du projet d'agglomération initié lors du conseil communautaire du 9 novembre 2020,

Vu les temps de concertation, de consultation et d'échanges organisés depuis la fin de l'année 2020,

Vu les résultats de l'ensemble de ces temps d'échanges, les enseignements des questionnaires et l'architecture du projet de territoire partagés lors de la Conférence des maires du 14 juin 2021,

Considérant qu'il convient désormais de valider le projet de territoire et ses axes stratégiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) valide les axes stratégiques du projet de territoire 2021-2026 tels que présentés en annexe.

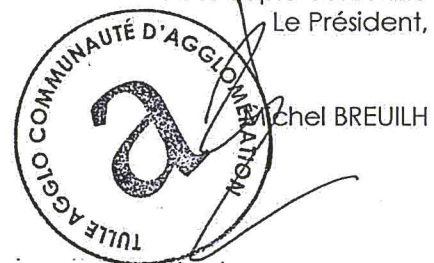
Fait et délibéré le 5 juillet 2021

Au registre sont les signatures






Pour copie conforme






Le Président,

Michel BREUILH



Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture - 8 JUIL. 2021
et de la publication/affichage le :

| | | |
|---|---|---|
| <p>Axe 1 :</p> <p>Consolider le développement économique et favoriser l'émergence de l'économie de demain</p> | <p>Offrir les meilleures conditions d'installation exogène et endogène</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des zones d'activités (ZA) répondant aux attentes des chefs d'entreprises et des salariés - Installer de nouvelles entreprises - Mailler le territoire avec de nouvelles ZA - Adapter notre offre aux attentes – immobilier d'entreprise | |
| | <p>Accompagner les entreprises et soutenir leurs projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets : accompagner les projets exogènes et endogènes avec une ingénierie dédiée et soutenir financièrement les projets créateurs de richesse - ECO PULSE - Accompagner les centres-villes et les bourgs pour une économie de proximité : Eco-pulse - Soutenir les nouvelles formes de consommation : favoriser la consommation locale et participer à la création d'une ressourcerie - Accompagner la mutation numérique |   |
| | <p>Favoriser l'agriculture sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et favoriser les circuits courts : atelier de transformation, tiers lieux agricoles - Participer aux actions sur le foncier agricole - Faciliter l'approvisionnement local (et/ou bio) en restauration collective - Trouver de nouveaux débouchés (agri tourisme, etc) | |
| | <p>Soutenir les acteurs du tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'animation du territoire - Accompagner l'amélioration de l'offre touristique dont l'accueil des touristes (restauration, bar, hébergement) - Mettre en valeur le patrimoine et nos sites remarquables - Construire un produit touristique autour de l'itinérance douce | |
| <p>Axe 2 :</p> <p>Pour l'excellence environnementale et l'autonomie énergétique du territoire</p> | <p>Développer le recyclage pour inciter à la réduction de nos déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les habitants par la mise en place d'une tarification incitative - Accompagner le tri en expliquant les nouvelles consignes pour réduire les déchets ultimes - Expliquer les conditions pour éviter une explosion des coûts de collecte, tri et valorisation - Valoriser les filières de recyclage - Faire évoluer notre service et augmenter l'efficacité par une adaptation des méthodes de pré-collecte et de collecte - Travailler avec les acteurs concernés pour réduire les emballages à la source |   |
| | <p>Transition énergétique : produire, consommer moins et mieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire fortement les consommations énergétiques : accompagner les communes et les particuliers dans la réduction des consommations - Accroître la capacité de production des énergies renouvelables (EnR) : SEM Enreze + développement du photovoltaïque - Favoriser l'exemplarité de l'agglomération et des communes en matière de transition écologique |  |
| | <p>Préserver le cycle de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'investissement important pour améliorer les systèmes d'assainissement - Veiller à une bonne distribution de l'eau et l'optimisation de la ressource en eau par les 4 syndicats - Mettre en œuvre une meilleure gestion de nos cours d'eau - Assurer la préservation de la biodiversité | |

| | | |
|--|--|---|
| Axe 3 : Bien vivre sur le territoire de l'agglomération | Favoriser une offre de logement adaptée, de qualité et attractive - Proposer un accompagnement pour une rénovation de qualité : mise en œuvre des PLH, OPAH, OPAH RU, avec le développement d'une ingénierie nouvelle + Programme pluriannuel d'accompagnement - Faciliter l'accès à l'information, à l'accompagnement et aux aides : Maison de l'habitat + plateforme de rénovation énergétique |  |
| | Agir pour l'offre de santé - Mettre en œuvre un projet territorial de santé favorisant le maillage territorial - Renforcer le rôle et la place de l'hôpital : accès à l'hôpital + aider l'hôpital à baisser ses consommations énergétiques avec la biomasse - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé : répondre aux évolutions de la profession pour permettre les installations + mailler le territoire en lieux de pratique adaptés + travailler à la mise en réseau des professionnels de santé |  |
| | Répondre aux besoins de mobilités du quotidien et imaginer les mobilités de demain - Assurer un service de transport scolaire de proximité dans le respect des règles de gestion - Dans le respect budgétaire, proposer un service de proximité aux familles en s'appuyant sur les acteurs locaux - Développer le réseau urbain pour répondre aux besoins de la population - Améliorer la mobilité douce sur le territoire |   |
| | Inscrire l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la place des jeunes dans le paysage urbain - Rendre plus attractive l'offre de formation universitaire et professionnelle - Faciliter la vie étudiante et le logement - Conforter le campus universitaire et de son rayonnement | |
| Axe 4 : Un territoire rayonnant | Aménager harmonieusement le territoire - Coopérer pour un meilleur aménagement => mise en œuvre du SCoT et de la dématérialisation ADS - Affirmer le rôle de centralité de Tulle et des bourgs structurants - Conforter le cadre de vie des communes rurales | |
| | Disposer d'infrastructures structurantes (voirie communautaire) - Un réseau routier performant et un entretien efficient - Repenser les règles de gestion de la voirie et harmoniser le fonctionnement |  |
| | Proposer une offre de service répondant aux attentes des familles sur tout le territoire - Conforter les services petite enfance pour une meilleure adéquation avec la demande - Faire rayonner la culture et le sport sur tout le territoire via notamment le centre aquarécricatif et la médiathèque intercommunale - Accompagner le développement d'une offre sportive de proximité | |
| | Encourager la fierté d'appartenance au territoire et à l'agglomération - Des services de l'agglomération au service des communes - Une agglomération mieux identifiée et identifiable - Encourager les dynamiques locales et accompagner les communes dans leurs projets - Soutenir le monde associatif en lien avec les compétences communautaires | |